



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



TANZANIE-ZANZIBAR FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valide 6 mois après la date de retour.**
- **Visa obligatoire.** Celui-ci peut être obtenu soit :
 - A l'aéroport d'arrivée, aux aéroports internationaux de Dar-Es-Salam, Zanzibar et Kilimandjaro, ainsi qu'aux ports de Dar-Es-Salam, Zanzibar et Kigoma. Seuls les dollars américains postérieurs à 2006 sont acceptés. Visa touriste = 50 € ou 50 USD (sans rendu de monnaie possible).
 - Soit Sur [le site du gouvernement](#).
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ; ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- La vaccination contre la fièvre jaune n'est en principe obligatoire que pour les personnes en provenance d'un pays où cette fièvre est endémique, ou pour celles qui ont transité plus de 12 heures par un de ces pays. Dans la pratique, **la preuve de vaccination est souvent exigée de manière indistincte.** La vaccination contre la fièvre jaune attestée par un carnet de vaccinations international peut permettre d'éviter des problèmes administratifs à l'aéroport.

FORMALITÉS COVID

La Tanzanie a levé toutes les restrictions de voyage liées à la Covid19. Les voyageurs ne sont plus tenus de présenter de certificat de vaccination, ni de résultat de tests négatifs au COVID-19. Toutefois, les autorités aux frontières peuvent à tout moment procéder aléatoirement et gratuitement à un test antigénique sur des voyageurs lors de leur arrivée.

Par ailleurs à l'arrivée dans le pays, un contrôle thermique et physique sera effectué.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 03/05/2023. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..